

Notice explicative pour les dossiers de PAE Année scolaire 2019-2020

Définition

Le PAE (Projet d'Action Éducative) propose un travail de classe suscitant des activités pluridisciplinaires et des collaborations avec des partenaires extérieurs reconnus. Il repose sur la pédagogie de projet, en cohérence avec le projet d'école. Conformément à la Charte de l'EAC (Éducation Artistique et Culturelle), le PAE participe à la construction d'un parcours cohérent pour chaque élève. Tout projet devra montrer en quoi il concourt à la mise en œuvre des trois piliers de l'EAC, à savoir : rencontrer, pratiquer et connaître.

Critères

- Mise en œuvre du parcours d'éducation artistique et culturelle de l'élève
- Cohérence avec le projet d'école
- Corrélation avec les programmes et le socle commun de connaissances, de compétences et de culture
- Prise en compte des autres projets et dispositifs dont bénéficierait l'école (Contrat de Ville Unique et Global de l'agglomération belfortaine, CHAM, CLEA, etc.)
- **Échanges obligatoires** (courriel, téléphone, rencontre) avec l'une des personnes ressources de la DSDEN (validation du partenaire artistique, aide au montage du dossier et du budget) :
 - veiller à contacter la personne ressource suffisamment tôt pour permettre l'étude du dossier ;
 - en l'absence de ces échanges, le dossier pourrait ne pas être retenu.

Points de vigilance

Une attention toute particulière sera accordée aux points suivants :

- Respecter la date limite d'envoi ;
- Informer la Ville et la DSDEN dans le cas où un projet ne peut se faire ou n'a pas été fait ;
- Procéder à un bilan :
 - financier (le budget réalisé doit être communiqué à la Ville) ;
 - pédagogique (lors du dernier conseil d'école).
- **Les sorties à la ferme** pourront à nouveau faire l'objet d'un projet **à la condition de s'intégrer au PEAC. Lire les propositions dans l'annexe du Répertoire des structures et partenaires culturels.**

Calendrier prévisionnel

Courant Juin 2019	Lancement de l'appel à projets par la Ville de Belfort
7 octobre 2019	Date limite d'envoi des dossiers (date à respecter impérativement)
Du 7 au 19 octobre 2019	Instruction des dossiers par les services (Ville de Belfort et DSDEN 90)
7 novembre 2019 – 14H	Commission mixte de validation DSDEN 90/Ville de Belfort
Fin novembre 2019	Délibération du Conseil Municipal de la Ville de Belfort
Début décembre 2019	Information aux écoles

Rappels	
1 ^{er} conseil d'école	Présentation du ou des PAE
2 ^{ème} conseil d'école	Suivi
3 ^{ème} conseil d'école	Bilan financier et pédagogique

Personnes-ressources à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale

IEN missionné arts et culture	Didier CAILLE	didier.caille@ac-besancon.fr
Arts visuels, patrimoine	Véronique GIAMBAGLI	veronique.giambagli@ac-besancon.fr
Développement Durable	Daniel FEURTEY	daniel.feurtey@ac-besancon.fr
Culture scientifique et technique	Pascal LEMARIE	pascal.lemarie@ac-besancon.fr
Éducation musicale, chant choral	David LECROT	david-beno.lecrot@ac-besancon.fr
Arts du cirque, danse, lecture, écriture, théâtre	Laurence FEUNTUN	laurence.feuntun@ac-besancon.fr
	Alexia DEMARCHI	alexia.demarchi@ac-besancon.fr
	Gérard OUSTRIC	gerard.oustric@ac-besancon.fr

Documents et ressources seront accessibles sur le site « Circonscriptions du Territoire de Belfort » à l'adresse suivante : <http://circo90.ac-besancon.fr/parcours-deducation-artistique-et-culturelle/>.